

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 9 octobre 2018
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 19^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; monsieur Maurice Éthier; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville (arrivé à 20h00); madame Caroline Varin; monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA, tous commissaires formant quorum.

Étaient absents : madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; monsieur Martin Graton, directeur par intérim, service des ressources financières; madame Geneviève Hotte, directrice, bureau des grands projets; monsieur Marc Prescott, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Denis Gouge, directeur adjoint, service des ressources matérielles – immobilisations; madame Nathalie Provost, directrice par intérim, service de la planification stratégique, de la vérification interne, de l'organisation scolaire et du transport scolaire; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC18/19-10-013

SUR PROPOSITION DE monsieur Yves Pelletier,
il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS - Ressources financières et ressources informatiques**, le point 6.2 B) « Demande d'emprunt au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île-de-Montréal (CGTSIM) » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS - Ressources financières et ressources informatiques**, le point 6.2 C) « Demande au MEES pour le financement de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information**, le point 7.1 D) « Acquisition d'immeubles dans le secteur Saint-Laurent – Offre d'achat amendée » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **GÉNÉRALITÉ**, le point 11 G) « Hypercroissance de la clientèle – Demande d'intervention du Ministre de l'Éducation » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « État d'avancement – Comité consultatif de transport » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir retiré, de la rubrique **RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATION**, le point 10 A) « Délégués au CGTSIM » (à la demande de monsieur Claude Cuillerier);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - A) Correspondance en date du 28 septembre 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

INVITÉS

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1. Ressources humaines

- A) Amendement à la résolution CC17/18-06-166 – Projet de consolidation des organigrammes des services – Adoption
- B) Attentes signifiées au directeur général pour l'année scolaire 2018-2019 – Recommandation du Comité d'évaluation (confidentiel)

6.2. Ressources financières et ressources informatiques

- A) Budget de partenariat des commissaires pour l'année 2018-2019
- B) Demande d'emprunt au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île-de-Montréal (CGTSIM) - (séance tenante)
- C) Demande au MEES pour le financement de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy (confidentiel) – (séance tenante)

6.3. Ressources matérielles

- A) Ajouts d'espaces – Demande de financement au MEES – Agrandissement de l'école de la Mosaïque (8 locaux et un gymnase)
- B) Ajouts d'espaces – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école prévue sur le site de l'Université de Montréal (14 locaux et un gymnase)
- C) Ajouts d'espaces – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Mont-Royal
- D) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Agrandissement de l'école secondaire Mont-Royal (12 locaux et un gymnase)
- E) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Agrandissement de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont (12 locaux et un gymnase)
- F) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Saint-Laurent en remplacement de l'agrandissement de l'école Henri-Beaulieu (10 locaux et un gymnase)
- G) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Transfert de propriété de l'école Allion (transfert de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson) – Démolition et construction d'une école spéciale de 30 locaux pour la clientèle de l'école John-F.-Kennedy
- H) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Agrandissement de l'école L'Eau-Vive (14 locaux et un gymnase)
- I) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école secondaire (1000 élèves) – Secteur LaSalle
- J) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Lachine
- K) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Agrandissement de l'école Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir (6 locaux)

- L) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Agrandissement de l'école Catherine-Soumillard (8 locaux et un gymnase)
- M) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Agrandissement de l'école Saint-Rémi (12 locaux et un gymnase)
- N) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Agrandissement de l'école Saint-Louis (8 locaux et un gymnase double)
- O) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école secondaire (1000 élèves) – Secteur Nord-Ouest
- P) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école primaire 2-12 à Pierrefonds (secteur Nord-Ouest)
- Q) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Perce-Neige (11 locaux et un gymnase)
- R) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Agrandissement du Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME) – Salle de dîneurs
- S) École secondaire Cavellier-De LaSalle – Agrandissement de l'école – Attribution de contrat de construction
- T) École primaire Cardinal-Léger – Agrandissement de l'école – Nomination des professionnels
- U) École secondaire Dorval-Jean-XXIII – Agrandissement – Nomination des professionnels

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information

- A) Modification de la règle de conservation relative aux dossiers des employés (n° 409) du calendrier de conservation des documents de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – Adoption
- B) Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève – Avis 2018-2019-024 (confidentiel)
- C) Modification à la structure des comités de parents
- D) Acquisition d'immeubles dans le secteur Saint-Laurent – Offre d'achat amendée (Confidentiel) – (séance tenante)

7.2 Approvisionnement

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles primaires Joseph-Henrico et Saint-Rémi – Adoption pour consultation
- B) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton et création d'un bassin pour la nouvelle école primaire LaSalle – Adoption pour consultation

- C) Modifications apportées aux critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – Année scolaire 2019-2020 – Adoption pour consultation
- D) École à vocation particulière – Demande d'approbation au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de la LIP – École Guy-Drummond – Adoption pour consultation

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Retiré
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 6 juillet 2018 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information de la Direction générale
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 1^{er} juillet au 5 septembre 2018
- D) Nomination des membres du Comité exécutif
- E) Abrogation de la résolution CC14/15-11-067 et de ses amendements – Nomination des membres aux comités de travail
- F) Nomination d'un membre au Comité consultatif de transport - Amendement à la résolution CC14/15-12-077 amendée par la résolution CC17/18-11-082
- G) Hypercroissance de la clientèle – demande d'intervention du ministre de l'Éducation - (séance tenante)

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) État d'avancement – Comité consultatif de transport

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC18/19-10-014

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2018, a été remis aux commissaires le jeudi 4 octobre 2018;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu, à l'unanimité, de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
28 août 2018**

CC18/19-10-015

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2018, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

1. Monsieur Sébastien Daupleix, président du conseil d'établissement de l'école Saint-Rémi, souligne que l'an dernier, la demande d'agrandissement de l'école Saint-Rémi comprenait 1 gymnase et 10 locaux alors que cette année on parle de l'ajout de 12 locaux. Il aimerait avoir accès aux documents et aux calculs qui ont servi à faire la demande d'ajout d'espace (point 6.3 M) à l'ordre du jour).

Madame Diane Lamarche-Venne explique que les demandes d'ajout d'espace sont annuelles et que la CSMB se base sur les prévisions du Ministère. La Commission scolaire dépose une nouvelle demande, afin de tenir compte des nouvelles prévisions et ainsi atteindre le maximum d'espace disponible.

2. Madame Dominique Godin, vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Rémi, demande l'accès à tous les documents en lien avec le projet de révision des bassins des écoles Joseph-Henrico et Saint-Rémi (point 8.1 A) à l'ordre du jour). Elle est d'avis que les parents ne disposent pas d'information suffisante afin de faire un choix.

Madame Diane Lamarche-Venne rappelle qu'il y aura une autre rencontre, le 6 novembre prochain, où d'autres réponses pourront être données.

3. Mesdames Véronique Groleau et Mélanie Laberge, parents d'enfants qui fréquenteront l'école Saint-Clément-Est et Saint-Clément-Ouest, se disent inquiètes des bassins actuels en raison

de l'arrivée du REM qui viendra scinder une partie du territoire. Elles interpellent le Conseil afin que les bassins soient modifiés.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que la Commission scolaire fera partie des consultations sur le REM, mais que dans le contexte de surpopulation, les solutions peuvent être limitées. Elle souligne que, ce soir, un des points portera sur la construction d'une nouvelle école à Mont-Royal.

**Amendement à la
résolution
CC17/18-06-166**
**- Projet de
consolidation des
organigrammes
des services
- Adoption**

CC18/19-10-016

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC17/18-06-166
- C) Organigrammes adoptés au 1^{er} juillet 2018
- D) Organigrammes proposés au 9 octobre 2018

ATTENDU l'hypercroissance des effectifs scolaires annoncée pour les prochaines années;

ATTENDU l'augmentation du parc immobilier nécessitant un soutien quotidien;

ATTENDU l'augmentation du nombre d'acquisition d'immeubles entraînant des négociations et suivis auprès des organismes externes et partenaires privés;

ATTENDU l'augmentation du nombre d'appels d'offres et de chantiers de construction nécessitant des suivis légaux accrus;

ATTENDU la création de l'Autorité des marchés publics entraînant un travail juridique tout au long du processus de gestion contractuelle;

ATTENDU les nombreuses modifications législatives entraînant un travail accru et pour lesquelles un responsable doit obligatoirement être nommé;

ATTENDU la réorganisation des rôles et responsabilités de gestion;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC17/18-06-166 – Projet de consolidation des organigrammes des services de la CSMB, afin d'y ajouter un poste de coordination – conseil juridique, sous la direction du Secrétariat général.

Le tout devant entrer en vigueur le 10 octobre 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Attentes
signifiées au
directeur général
pour l'année
scolaire
2018-2019 –
Recommandation
du Comité
d'évaluation**

CC18/19-10-017

Documents déposés :

- A) Lettre de la présidente, Mme Diane Lamarche-Venne
- B) Recommandation du comité – Attentes signifiées au directeur général pour 2018-2019

ATTENDU QUE les membres du Comité d'évaluation du directeur général se sont rencontrés, le 25 septembre 2018, afin de formuler une recommandation au Conseil des commissaires;

ATTENDU le dépôt des attentes signifiées au directeur général et l'échange entre le directeur général et les membres du comité d'évaluation;

ATTENDU le rapport et la recommandation du Comité d'évaluation du directeur général;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les attentes signifiées au directeur général pour l'année 2018-2019 telles que déposées au rapport présenté au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitées.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Budget de
partenariat des
commissaires
pour l'année
2018-2019**

CC18/19-10-018

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Répartition 2018-2019
- C) Résolution CC17/18-10-031

ATTENDU la *Politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires*;

ATTENDU QUE cette politique s'applique, entre autres, aux frais de partenariat des commissaires, à titre de représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans le milieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer annuellement les sommes dévolues à la Présidente de la Commission scolaire et à chacun des commissaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer ces sommes pour l'année 2018-2019;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'affecter, comme suit, au budget 2018-2019, les sommes maximales suivantes :

- 3 500,00 \$, à la présidente, à titre de frais de représentation pour son mandat général et aux frais de partenariat;

- 500,00 \$, par commissaire élu de chacune des circonscriptions, à titre de frais de partenariat;
- 125,00 \$, à chaque commissaire élu, par édifice et établissement de sa circonscription, à titre de frais de partenariat;

D'adopter le tableau du budget de partenariat déposé en annexe, pour valoir comme si au long récit;

De prévoir un rappel, au 1^{er} juin 2019, afin d'aviser les personnes concernées que des sommes n'ont pas été utilisées dans leur budget de partenariat;

Dès le 15 juin 2019, de procéder à la redistribution des surplus non utilisés dans le budget de partenariat.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Diane Lamarche-Venne propose de reporter, au moment du huis clos, après le point 8.5 **Mesures d'urgence**, les points 6.2 B) « Demande d'emprunt au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île-de-Montréal (CGTSIM) » et 6.2 C) « Demande au MEES pour le financement de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy ». Les membres du Conseil sont en accord.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 12% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur Côte Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 11 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école primaire de la Mosaïque de 8 locaux et un gymnase;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sarita Benchimol, il est résolu à l'unanimité :

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école de la
Mosaïque
(8 locaux et un
gymnase)**

CC18/19-10-019

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école prévue
sur le site de
l'Université de
Montréal
(14 locaux et un
gymnase)**

CC18/19-10-020

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école primaire de la Mosaïque (8 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 10,56 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 17% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans les secteurs Outremont et Mont-Royal;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 39 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école prévue sur le site de l'Université de Montréal de 14 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école prévue sur le site de l'Université de Montréal (14 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 13,44 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 17% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans les secteurs de Mont-Royal et d'Outremont;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 39 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Construction
d'une nouvelle
école primaire
3-18 à Mont-
Royal**

CC18/19-10-021

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU l'impossibilité d'agrandir nos écoles existantes dans ces secteurs;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Mont-Royal pour un montant estimé à 18,75 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école
secondaire Mont-
Royal (12 locaux
et un gymnase)**

CC18/19-10-022

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 46% pour la clientèle du secondaire d'ici 2027-2028 dans les secteurs de Mont-Royal, Outremont, Côte Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest et Saint-Laurent Est et Ouest;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ces secteurs pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire Mont-Royal de 12 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Mont-Royal (12 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 15,55 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école
secondaire Paul-
Gérin-Lajoie-
d'Outremont
(12 locaux et un
gymnase)**

CC18/19-10-023

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 46% pour la clientèle du secondaire d'ici 2027-2028 dans les secteurs de Mont-Royal, Outremont, Côte Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest et Saint-Laurent Est et Ouest;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ces secteurs pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont de 12 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont (12 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 15,55 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 6% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur de Saint-Laurent;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 49 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU QUE le MEES a autorisé la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à agrandir l'école Henri-Beaulieu de 10 locaux et un gymnase dans le cadre du PQI 2014-2024;

ATTENDU QUE la faisabilité technique d'agrandir l'école Henri-Beaulieu s'est avérée plus complexe qu'anticipé;

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Construction
d'une nouvelle
école primaire
3-18 à
Saint-Laurent en
remplacement de
l'agrandissement
de l'école
Henri-Beaulieu
(10 locaux et un
gymnase)**

CC18/19-10-024

ATTENDU la possibilité de construire une nouvelle école 3-18 à Saint-Laurent;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 dans Saint-Laurent et d'annuler l'agrandissement de l'école Henri-Beaulieu tel que confirmé au PQI 2014-2024 pour un montant estimé à 11,58 M\$ (soit 19,71 M\$ - 8,13 M\$ déjà accordé pour l'école Henri-Beaulieu).

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

ATTENDU l'augmentation de la clientèle à besoins particuliers au primaire et au secondaire, particulièrement à l'école John-F.-Kennedy;

ATTENDU QUE les élèves sont actuellement répartis sur cinq sites (édifices Elm, Bélanger et Pierrefonds et écoles L'Eau-Vive et Félix-Leclerc;

ATTENDU QUE l'école Allion de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est inoccupée depuis plusieurs années et que l'édifice n'est plus utilisable tel quel et doit être démoli;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est intéressée à utiliser ce terrain pour y construire une nouvelle école spéciale de 30 locaux dédiée aux élèves HDAA de l'école John-F.-Kennedy;

ATTENDU QUE trois unités modulaires ont été installées à l'école primaire John-F.-Kennedy, édifice Bélanger depuis l'année scolaire 2017-2018, faute de locaux disponibles, ainsi que deux nouvelles unités modulaires à l'école L'Eau-Vive;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Transfert de
propriété de
l'école Allion
(transfert de la
Commission
scolaire Lester-B.-
Pearson)
– Démolition et
construction
d'une école
spéciale de
30 locaux pour la
clientèle de
l'école
John-F.-Kennedy**

CC18/19-10-025

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, mesure 50513, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour le transfert de propriété de l'école Allion, transférée de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, la démolition et la construction d'une nouvelle école spéciale de 30 locaux pour un montant estimé à 28,68 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 11% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur de LaSalle;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 30 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école primaire L'Eau-Vive de 14 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école primaire L'Eau-Vive (14 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 13,84 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 52% pour la clientèle du secondaire d'ici 2027-2028 dans le secteur LaSalle;

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école
L'Eau-Vive
(14 locaux et un
gymnase)**

CC18/19-10-026

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Construction
d'une nouvelle
école secondaire
(1 000 élèves)
- Secteur LaSalle**

CC18/19-10-027

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons 1535 élèves de plus d'ici 2027-2028;

ATTENDU le besoin d'une nouvelle école pour la clientèle fréquentant tous les cycles du secondaire dans ce secteur;

ATTENDU l'impossibilité d'agrandir à nouveau notre école secondaire existante dans ce secteur;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école secondaire (1 000 élèves) à LaSalle, pour un montant estimé à 45,30 M\$.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Construction
d'une nouvelle
école primaire
3-18 à Lachine**

CC18/19-10-028

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 3% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur Lachine Ouest/Lachine Est/Saint-Pierre;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 18 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU l'important projet de développement immobilier (4 000 unités d'habitation) dans le secteur Est de Lachine;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école Très-
Saint-Sacrement,
édifice du Savoir
(6 locaux)**

CC18/19-10-029

mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Lachine pour un montant estimé à 18,75 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 3% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur Lachine Ouest/Lachine Est/Saint-Pierre;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 18 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU QUE nous avons dû démolir les trois classes de l'édifice du Savoir;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'édifice du Savoir de l'école primaire Très-Saint-Sacrement de 6 locaux;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir (6 locaux) pour un montant estimé à 5,87 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 3% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur Lachine Ouest/Lachine Est/Saint-Pierre;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 18 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école
Catherine-
Soumillard
(8 locaux et un
gymnase)**

CC18/19-10-030

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Catherine-Soumillard de 8 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école primaire Catherine-Soumillard (8 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 10,56 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 12% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur Sud-Ouest/Sud-Est/Dorval;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 21 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école primaire Saint-Rémi de 12 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU QUE l'on doit démolir 2 locaux de l'école afin de construire 12 classes et un gymnase;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école
Saint-Rémi
(12 locaux et un
gymnase)**

CC18/19-10-031

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école
Saint-Louis
(8 locaux et un
gymnase double)**

CC18/19-10-032

mesure « Ajouts d'espace » pour démolir 2 classes à l'école Saint-Rémi et agrandir l'école primaire Saint-Rémi (12 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 12,95 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 12% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur Sud-Ouest/Sud-Est/Dorval;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 21 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école primaire Saint-Louis de 8 locaux et d'un gymnase double;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillierier, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école primaire Saint-Louis (8 locaux et un gymnase double) pour un montant estimé à 12,82 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 20% pour la clientèle du secondaire d'ici 2027-2028 dans le secteur Nord-Ouest;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons 1 067 élèves de plus d'ici 2027-2028;

ATTENDU le besoin d'une nouvelle école pour la clientèle fréquentant tous les cycles du secondaire dans ce secteur;

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Construction
d'une nouvelle
école secondaire
(1 000 élèves)
– Secteur
Nord-Ouest**

CC18/19-10-033

ATTENDU l'impossibilité d'agrandir nos écoles existantes dans ce secteur;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Maurice Éthier, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école secondaire (1 000 élèves) dans le secteur Nord-Ouest, pour un montant estimé à 45,30M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2019-2029

Madame Geneviève Hotte précise qu'il y aurait de la place sur le terrain de l'édifice Pierrefonds.

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 5% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur Nord-Ouest;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 16 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU QUE nos écoles existantes dans ce secteur ont déjà été agrandies;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Maurice Éthier, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire 2-12 à Pierrefonds (secteur Nord-Ouest) pour un montant estimé à 13,01 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Construction
d'une nouvelle
école primaire
2-12 à
Pierrefonds
(secteur
Nord-Ouest)**

CC18/19-10-034

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
de l'école Perce-
Neige (11 locaux
et un gymnase)**

CC18/19-10-035

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2019-2029

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 5% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2022-2023 dans le secteur Pierrefonds/Roxboro/Dollard-des-Ormeaux;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 10 nouveaux locaux d'ici 2022-2023;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école primaire Perce-Neige de 11 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Maurice Éthier, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école primaire Perce-Neige (11 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 11,82 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2019-2029
- C) Document de soutien à la demande

ATTENDU QUE depuis l'inauguration du CIMME, il y a près de 20 ans, les élèves de la formation professionnelle partagent la cafétéria du Cégep André-Laurendeau;

ATTENDU QUE les clientèles du Cégep et du CIMME ont considérablement augmenté au cours des dernières années;

ATTENDU QUE la cafétéria actuelle du Cégep André-Laurendeau n'a plus la capacité pour y accueillir les élèves du CIMME;

ATTENDU QUE le Cégep est d'accord de céder un terrain de 260 m² à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys afin de construire une salle de dîneurs pour les élèves du CIMME;

**Ajout d'espace
– Demande de
financement au
MEES
– Agrandissement
du Centre intégré
de mécanique, de
métallurgie et
d'électricité
(CIMME) – Salle
de dîneurs**

CC18/19-10-036

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement du CIMME (salle de dîneurs) pour un montant estimé à 1,50 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École secondaire
Cavelier-De
LaSalle
– Agrandissement
de l'école
– Attribution de
contrat de
construction**

CC18/19-10-037

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte

Madame Diane Lamarche-Venne se questionne quant au prix soumis et l'estimation des professionnels qui est beaucoup plus élevée.

Monsieur Denis Gouge répond que c'est l'effet du marché qui, dans ce cas-ci, est en notre faveur.

ATTENDU QU'en date du 8 août 2018, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir un entrepreneur qui réalisera les travaux d'agrandissement de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur des approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est KF Construction inc., pour un montant total de 6 177 777,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu, conformément à la règle 122 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017*, d'obtenir l'autorisation du Comité exécutif pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense dont la valeur est supérieure à 2 000 000,00 \$;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**École primaire
Cardinal-Léger
– Agrandissement
de l'école
– Nomination des
professionnels**

CC18/19-10-038

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'attribution du contrat de construction à KF Construction inc. pour un montant total de 6 177 777,00 \$ (toutes taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte-rendu de l'analyse des soumissions
- C) Compte-rendu de la rencontre du comité de sélection

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2018-2028 présenté au MEES, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet d'agrandissement de l'école primaire Cardinal-Léger;

ATTENDU QUE le 28 juin 2018, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de cette école;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet, dans le but de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, pour répondre aux besoins de la clientèle de cette école;

ATTENDU QUE le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 756 241 \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l'ensemble des professionnels;

ATTENDU QU'en date du 18 juillet 2018 un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination de professionnels relativement à ce projet d'agrandissement;

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 30 août 2018 par le secteur des approvisionnements;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

ATTENDU la formation du comité de sélection;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les firmes de professionnels qui ont obtenu les notes globales les plus élevées sont les suivantes :

- **Architecture** : Consortium Leclerc Associés Architectes inc. et Vincent Leclerc Architecte inc.
- **Génie mécanique et électrique** : Bouthillette Parizeau inc.
- **Génie civil et structure** : GBI Experts-conseils inc.;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination des professionnels dans le cadre de ce projet d'agrandissement;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination des firmes de professionnels suivantes, dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Cardinal-Léger, afin de procéder à la préparation des plans et devis, soit :

- **Architecture** : Consortium Leclerc Associés Architectes inc. et Vincent Leclerc Architecte inc.
- **Génie mécanique et électrique** : Bouthillette Parizeau inc.
- **Génie civil et structure** : GBI Experts-conseils inc.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École secondaire
Dorval-Jean-
XXIII
– Agrandissement
– Nomination des
professionnels**

CC18/19-10-039

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte-rendu de l'analyse des soumissions
- C) Compte-rendu de la rencontre du comité de sélection

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2018-2028 présenté au MEES demandant notamment, l'agrandissement de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII, édifice Jean-XXIII;

ATTENDU QUE, le 18 juin 2018, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de cette école;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 1 699 559 \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l'ensemble des professionnels;

ATTENDU QU'en date du 18 juillet 2018, un appel d'offres publiques restreint à la banque de professionnels techniques, a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres;

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 30 août 2018 par le secteur des approvisionnements;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

ATTENDU la formation du comité de sélection par le Comité exécutif;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les firmes de professionnels qui ont obtenu les notes globales les plus élevées sont les suivantes :

- **Architecture** : Consortium Marosi Troy et Labbé architecte inc.
- **Génie mécanique et électrique** : Bouthillette Parizeau inc.
- **Génie civil et structure** : GBI Experts-Conseils inc.;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination des professionnels dans le cadre de ce projet d'agrandissement;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillierier, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les firmes de professionnels suivantes, dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII, édifice Jean-XXIII, afin de procéder à la préparation des plans et devis, soit :

- **Architecture** : Consortium Marosi Troy et Labbé architecte inc.
- **Génie mécanique et électrique** : Bouthillette Parizeau inc.
- **Génie civil et structure** : GBI Experts-Conseils inc.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Par ailleurs, madame Diane Lamarche-Venne profite de l'occasion pour féliciter monsieur Marc Prescott qui vient d'être nommé directeur du service des ressources matérielles.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvelle version de la règle 409 de la CSMB proposée – ajout du délai 18

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives*, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a adopté son calendrier de conservation des documents par la résolution #CC13/14-07-191;

**Modification de la
règle de
conservation
relative aux
dossiers des
employés
(n° 409) du
calendrier de
conservation des
documents de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys
– Adoption**

CC18/19-10-040

ATTENDU QU'étant donné sa croissance, la Commission scolaire est engagée dans un processus de rationalisation de ses espaces administratifs;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Commission scolaire a pris la décision d'implanter une gestion numérique des dossiers d'employés présentement à l'emploi et a procédé à la numérisation de ces dossiers dans le but de récupérer de l'espace au Service des ressources humaines et au dépôt d'archives;

ATTENDU QU'il s'agit d'une numérisation de substitution, soit une conservation numérique des dossiers plutôt que papier;

ATTENDU QUE le calendrier de conservation des documents ne prévoit actuellement pas la possibilité de détruire les dossiers d'employés en format papier après leur numérisation;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, une commission scolaire doit soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec toute modification du calendrier de conservation relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QU'en conséquence, il convient de modifier la règle 409 du calendrier de conservation par l'ajout du délai 18;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire générale de la Commission scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la nouvelle version de la règle de conservation 409 telle que déposée au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récitée;

De mandater la secrétaire générale pour signer et soumettre telle modification du calendrier de conservation à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément à l'article 8 de la *Loi sur les archives*.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :
A) Avis 2018-2019-024

ATTENDU l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2018-2019-024, reçu par la Secrétaire générale, le 13 septembre 2018;

ATTENDU QUE, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à l'analyse dudit;

**Dépôt d'avis du
Protecteur de
l'élève – Avis
2018-2019-024**

CC18/19-10-041

ATTENDU QU'après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée;

ATTENDU, en conséquence, la recommandation favorable du comité;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2018-2019-024, du Protecteur de l'élève.

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève.

De reconnaître que la plainte est non fondée.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Modification à la
structure des
comités de
parents**

CC18/19-10-042

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC98/99-09-109
- C) Résolution CC14/15-05-147

Monsieur Ghislain Laporte craint que les comités de parents ne soient pas en mesure de faire une proposition en février. Il propose que la date de retour soit le 9 avril 2019, et de plutôt prévoir un rapport intérimaire au 26 février.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 189 de la *Loi sur l'instruction publique*, une commission scolaire doit instituer un comité de parents;

ATTENDU QUE, par sa résolution CC98/99-09-109, et conformément à l'article 191 de cette même loi, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys avait choisi d'instituer, en plus d'un comité central de parents, trois comités régionaux de parents, soit le comité régional de parents du regroupement nord, le comité régional de parents du regroupement sud et le comité régional de parents du regroupement ouest, le tout en adéquation avec la division du territoire en régions administratives de la Commission scolaire, alors en vigueur;

ATTENDU QUE, par la résolution CC14/15-05-147, le Conseil des commissaires a réparti ses objets de consultation entre les comités de parents régionaux et le comité central de parents;

ATTENDU QUE cette division en régions administratives n'est plus en vigueur à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et que celle des comités de parents n'est plus représentative de sa réalité;

ATTENDU QUE l'un des principaux mandats des comités de parents en est un de consultation, laquelle doit être faite auprès d'une instance qui soit la plus représentative possible;

ATTENDU QUE la consultation de plusieurs instances par le Conseil des commissaires entraîne une charge administrative et des délais supplémentaires pour des résultats souvent similaires, reflétant ainsi l'homogénéité de leurs opinions;

ATTENDU QUE, vu l'importante croissance de la clientèle que vit actuellement la Commission scolaire, les décisions du Conseil des commissaires entraînent désormais des effets sur l'ensemble de son territoire et non seulement à une échelle régionale qui n'est, d'ailleurs, plus représentative;

ATTENDU QUE, lors de ses consultations auprès du comité de parents, le Conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis d'une instance formée de l'ensemble des représentants de ses écoles et d'un représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires souhaite toutefois laisser du temps aux représentants venant d'être élus afin que lui soit proposée une nouvelle structure qui permettra la consultation d'un seul comité de parents formé de l'ensemble des représentants de ses écoles et d'un représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De mandater le Comité central de parents afin que soit proposée, au plus tard à la séance du 9 avril 2019, une nouvelle structure de comité de parents qui permettra la consultation par le Conseil des commissaires d'une seule instance formée de l'ensemble des représentants de ses écoles et d'un représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, conformément à l'article 189 de la *Loi sur l'instruction publique*, le tout pour une prise d'effet à compter du 1^{er} juillet 2019;

De demander aux commissaires représentant le comité de parents de faire rapport de l'avancement des travaux au Conseil des commissaires, à sa séance du 26 février 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires
Joseph-Henrico et
Saint-Rémi
– Adoption pour
consultation**

CC18/19-10-043

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier
- E) Résolution #CC17/18-06-186

Monsieur Ghislain Laporte mentionne qu'il a assisté, en partie, à la séance. Il précise que les questions / réponses données lors de cette séance seront en ligne demain.

Madame Nathalie Provost précise la procédure pour la séance du 6 novembre prochain.

Madame Sonia Gagné-Lalonde demande si, sur la carte qui sera déposée sur le site, le nombre d'élèves y sera inscrit.

Madame Nathalie Provost répond que ce sera bien le cas.

ATTENDU QUE la clientèle du bassin de l'école Joseph-Henrico est en décroissance et que la clientèle du bassin de l'école Saint-Rémi est en croissance;

ATTENDU QUE l'école Saint-Rémi ne sera pas en mesure d'accueillir tous les élèves de son secteur dès la rentrée 2019-2020;

ATTENDU QU'il faut revoir la répartition de la clientèle entre les écoles primaires Joseph-Henrico et Saint-Rémi afin de permettre un équilibre entre les places disponibles et la croissance annoncée;

ATTENDU QUE la proposition d'agrandissement demandée pour l'école Saint-Rémi dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 n'a pas été retenue par le MEES;

ATTENDU QUE le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Joseph-Henrico et Saint-Rémi a été présenté aux présidences des comités de parents, aux présidences des conseils d'établissement, aux directions des écoles, à la commissaire concernée ainsi qu'aux commissaires représentants du comité de parents;

ATTENDU QUE toutes les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 5^e année en 2018-2019, visés par les modifications de bassins, seront acceptées afin que leur enfant poursuive la 6^e année dans leur école actuelle;

ATTENDU par ailleurs la résolution #CC17/18-06-186 proposant l'annexion des écoles Joseph-Henrico et Saint-Rémi pour former un seul établissement;

ATTENTU QUE le Conseil des commissaires souhaite regarder divers scénarios qui permettraient de régler la problématique d'espaces vécue dont la présente proposition;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation, les modifications proposées aux bassins d'alimentation des écoles Joseph-Henrico et Saint-Rémi, pour application à compter de l'année scolaire 2019-2020, selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récit;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Ouest, les conseils d'établissement des écoles Joseph-Henrico et Saint-Rémi ainsi que le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

De fixer la période de consultation du 10 octobre au 7 décembre 2018;

De fixer la date de retour de consultation, pour le comité central de parents uniquement, au 14 décembre 2018.

De tenir une assemblée publique d'information à l'école Saint-Rémi le 6 novembre 2018 pour présenter le projet de consultation aux parents des écoles primaires concernées;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de janvier 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles du
Petit-Collège,
Sainte-Catherine-
Labouré,
L'Eau-Vive,
Pierre-Rémy et
Laurendeau-
Dunton et
création d'un
bassin pour la
nouvelle école
primaire LaSalle
– Adoption pour
consultation**

CC18/19-10-044

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

Monsieur Ghislain Laporte trouve que la période de consultation est un peu courte, puisque le CRPRS ne sera formé que la semaine prochaine.

Madame Diane Lamarche-Venne propose de changer la date au 14 décembre 2018.

Madame Joanne Bonnici aimerait que la consultation soit élargie.

M^e Marie-Josée Villeneuve précise les mécanismes prévus à la Loi.

Madame Nathalie Provost souligne que la séance d'information s'adresse toutefois à tous.

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire sur le territoire de l'école du Petit-Collège à LaSalle prévue pour la rentrée scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE, dans plusieurs écoles primaires de LaSalle, une augmentation de clientèle est pressentie pour les prochaines années;

ATTENDU QU'il faut revoir la répartition de la clientèle entre les écoles primaires du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton afin de permettre un équilibre entre les places disponibles et la croissance annoncée;

ATTENDU QUE certains groupes d'élèves HDAA devront être transférés dans le but d'éviter de modifier les bassins des écoles Henri-Forest, des Découvreurs et Notre-Dame-des-Rapides;

ATTENDU QUE la nouvelle école aura des locaux et des installations favorisant le travail avec la clientèle EDA;

ATTENDU QUE toutes les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 5^e année en 2018-2019, visés par les modifications de bassins, seront acceptées afin que leur enfant poursuive la 6^e année dans leur école actuelle;

ATTENDU QUE le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton et la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire LaSalle a été présenté aux présidences des comités de parents, aux présidences des conseils d'établissement, aux directions des écoles, aux commissaires concernées ainsi qu'aux commissaires représentants du comité de parents;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation, les modifications proposées aux bassins d'alimentation des écoles du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton et la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire LaSalle, pour application à compter de l'année scolaire 2019-2020, selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récit;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, les conseils d'établissement des écoles du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton ainsi que le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

De fixer la période de consultation du 10 octobre au 7 décembre 2018;

De fixer la date de retour de consultation, pour le comité central de parents uniquement, au 14 décembre 2018.

De tenir une assemblée publique d'information à l'école du Petit-Collège le 16 octobre 2018 pour présenter le projet de consultation aux parents des écoles primaires concernées;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de janvier 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Modifications
apportées aux
critères
d'inscription de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys
– Année scolaire
2019-2020
– Adoption pour
consultation**

CC18/19-10-045

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2019-2020 modifiés– CSMB (*projet*)
- C) Résolutions #CC17/18-06-179, #CC18/19-08-007 et #CC18/19-08-008
- D) Décret ministériel n° 872-2018
- E) Article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*

Madame Joanne Bonnici demande des précisions quant à l'intention pour les fratries.

Madame Nathalie Provost précise les modifications. Dorénavant, le choix d'école sera traité par la famille plutôt qu'individuellement.

Ce sera la même chose pour les transferts administratifs. La séparation de la fratrie viendra en dernier recours.

Madame Marie-Josée Boivin précise que le Comité de vérification prendra le temps de regarder les critères, de façon plus approfondie, pour les prochaines années.

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a déjà adopté, en juin dernier, les critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2019-2020, par la résolution #CC17/18-06-179;

ATTENDU QUE des directives et des recommandations de la protectrice de l'élève ont fait en sorte qu'ils doivent être revus dans le but de les rendre conformes aux attentes;

ATTENDU QUE le décret ministériel n° 872-2018, déposé en juin dernier, annexe la zone grise Montréal/Ville Mont-Royal à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE le *projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*, restreint certaines actions de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE, depuis juillet 2018, le MEES a remplacé tous les groupes de maternelle 4 ans à demi-temps par des groupes à temps plein à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE l'école primaire Annexe Crawford est située dans le quartier de Verdun;

ATTENDU QUE, par les résolutions #CC18/19-08-007 et #CC18/19-08-008, le Conseil des commissaires a mandaté le Comité de vérification - Finances et organisation scolaire afin que soient analysés, de nouveau, les critères d'inscription 2019-2020;

ATTENDU QUE ces critères doivent à nouveau faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents, des comités régionaux de parents, du Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Comité consultatif de gestion et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription modifiés de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2019 2020, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De consulter le Comité central de parents, les comités régionaux de parents, le Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 10 octobre au 7 décembre 2018;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de janvier 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Guy-Drummond
- C) Approbation ministérielle pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019
- D) Critères d'inscription 2019-2020 de l'école Guy-Drummond
- E) Demande de renouvellement de l'école Guy-Drummond (documents en liasse)
- F) Extraits de la *Loi sur l'instruction publique* : articles 193, 240 et 244

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que la Commission scolaire doit obtenir l'approbation du Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, aux conditions et pour la période qu'elle détermine, pour établir une école aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QU'en juillet 2016, le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a approuvé le renouvellement d'un projet particulier au préscolaire et au primaire à l'école Guy-Drummond, pour l'année scolaire 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

**École à vocation
particulière
– Demande
d'approbation au
Ministre de
l'Éducation et de
l'Enseignement
supérieur en
vertu de l'article
240 de la LIP
– École
Guy-Drummond
– Adoption pour
consultation**

CC18/19-10-046

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien de l'école Guy-Drummond comme établissement aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE l'école Guy-Drummond est dédiée à offrir le programme primaire international au préscolaire et au primaire depuis l'année scolaire 2007-2008;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement et l'assemblée générale des enseignants de l'école Guy-Drummond ont respectivement adopté une résolution demandant à la Commission scolaire et au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur leur approbation pour continuer à offrir le programme primaire international selon les exigences du IB (International Baccalaureat) et de la SEBIQ (Société des établissements du baccalauréat international du Québec), dans le respect du programme de formation de l'école québécoise;

ATTENDU QUE, pour permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer aux élèves une certaine stabilité pour le préscolaire et le primaire, il y a lieu de demander au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'approuver l'établissement aux fins d'un projet particulier de l'école Guy-Drummond, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2019;

ATTENDU QUE les articles 193 et 244 de la LIP prévoient respectivement la consultation auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Nord et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM);

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation, en vertu de l'article 240 de la LIP, le renouvellement du statut particulier de l'école Guy-Drummond, à savoir le programme primaire international au préscolaire et au primaire, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2019;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De fixer la période de consultation du 10 octobre au 7 décembre 2018;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de janvier 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Huis clos

CC18/19-10-047

ADVENANT 19 h 54, **SUR PROPOSITION DE** madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Monsieur Laporte quitte son siège

Au même moment, monsieur Ghislain Laporte quitte son siège.

M^e Marie-Josée Villeneuve et les directeurs généraux adjoints sont invités à rester dans la salle durant l'huis clos.

Mesdames Geneviève Hotte et Gina Guillemette ainsi que monsieur Martin Graton sont invités à se joindre au Conseil siégeant à huis clos.

Arrivée de monsieur Landreville

ADVENANT 20 h 00, monsieur Luc Landreville prend son siège.

Monsieur Laporte reprend son siège

ADVENANT 20 h 09, monsieur Ghislain Laporte reprend son siège.

Retour en séance délibérante

CC18/19-10-048

ADVENANT 21 h 57, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Demande d'emprunt au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île-de-Montréal (CGTSIM)

CC18/19-10-049

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC17/18-06-161
- C) Résolution CC17/18-06-173
- D) Lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 2 août 2018

ATTENDU l'adoption de la résolution CC17/18-06-161 par le Conseil des commissaires à l'occasion de sa séance d'ajournement du 5 juin 2018;

ATTENDU l'adoption de la résolution CC17/18-06-173 par le Conseil des commissaires à l'occasion de sa séance ordinaire du 26 juin 2018;

ATTENDU la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur datée du 2 août 2018;

ATTENDU l'article 423 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la demande d'emprunt doit parvenir au CGTSIM;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De procéder à une demande de financement au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) afin de procéder à une acquisition dans le secteur Saint-Laurent;

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Demande au
MEES pour le
financement de
l'école primaire et
secondaire
spécialisée John-
F.-Kennedy**

CC18/19-10-050

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC16/17-06-169
- C) Résolution CC17/18-06-169
- D) Dossier de demande d'analyse financière déposé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en mars 2018

ATTENDU l'adoption de la résolution CC16/17-06-169 par le Conseil des commissaires, à l'occasion de sa séance d'ajournement du 17 juin 2017, mandatant le Directeur général à formuler une demande de révision au MEES concernant le financement de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy;

ATTENDU l'adoption de la résolution CC17/18-06-169 par le Conseil des commissaires, à l'occasion de sa séance ordinaire du 26 juin 2018, approuvant les budgets des établissements de la CSMB à l'exception notamment, du budget de l'école John-F.-Kennedy;

ATTENDU le refus, par le Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy, d'adopter le budget de l'école pour l'année scolaire 2018-2019, faute de ressources suffisantes allouées à l'école pour subvenir à l'ensemble des besoins des élèves;

ATTENDU l'augmentation importante de la clientèle obligeant le Conseil des commissaires, par sa résolution CC18/19-10-025, à demander un ajout d'espace pour cette école;

ATTENDU la complexification des difficultés des élèves scolarisés à l'école John-F.-Kennedy et à l'augmentation de leurs besoins;

ATTENDU l'importance d'offrir à la clientèle de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy des services éducatifs de qualité répondant à leurs besoins particuliers;

ATTENDU la demande d'analyse financière de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy déposée au MEES en mars 2018 et estimant le déficit de financement pour cette école à 2,26M\$;

ATTENDU l'urgence d'obtenir ce financement nécessaire au maintien de la qualité des services éducatifs;

ATTENDU QU'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue du MEES;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

**Acquisition
d'immeubles dans
le secteur Saint-
Laurent – Offre
d'achat amendée**

CC18/19-10-051

Devant l'absence de réponse, de demander officiellement au MEES de procéder à une étude exhaustive de la clientèle particulière de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy et des services éducatifs requis pour leur scolarisation afin d'assurer le financement adéquat à la prestation desdits services.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- C) Sommaire
- A) Résolution #CC17/18-06-161
- B) Offre d'achat amendée
- C) Plan d'implantation préliminaire proposé

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a autorisé, lors de la séance du 5 juin 2018, le dépôt d'une offre d'achat auprès de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE l'offre d'achat était conditionnelle à l'autorisation de l'arrondissement Saint-Laurent de la construction d'une nouvelle résidence pour la Congrégation;

ATTENDU QU'après discussion avec l'arrondissement Saint-Laurent, la Congrégation a revu l'implantation de la nouvelle résidence, la construction en front de rue sur le boulevard de la Côte-Vertu n'étant pas possible;

ATTENDU QUE, dans les circonstances, la Congrégation construira sa nouvelle résidence à l'emplacement actuel du 850 Côte-Vertu, conservant donc la propriété de cet édifice et de son terrain, et cèdera une partie du lot sur lequel il est situé à la Commission scolaire afin de permettre, notamment, la circulation des élèves vers les bâtiments arrière;

ATTENDU QUE la cession de cette portion de terrain pourra se faire uniquement lorsque les demandes de lotissement et d'autorisation auprès de l'arrondissement Saint-Laurent auront été complétées, aux environs du printemps 2019;

ATTENDU QUE la cession des autres bâtiments pourra être complétée au cours des prochaines semaines;

ATTENDU QUE l'offre d'achat déposée en juin doit être modifiée afin de tenir compte notamment de la modification des lots à acquérir ainsi que du prix proposé;

ATTENDU la recommandation du Directeur général;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution #CC17/18-06-161 afin de modifier l'offre d'achat déposée au soutien de celle-ci;

D'autoriser le Directeur général à formuler l'offre d'achat amendée déposée au soutien de la présente résolution, auprès du

vendeur y désigné, laquelle offre ainsi que l'ensemble des documents afférents devant demeurer confidentiels jusqu'à l'annonce publique;

D'autoriser le Directeur général à procéder à toutes les démarches pertinentes à la transaction immobilière requise et, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire, à signer, pour et à l'acquit de la CSMB, l'acte notarié pertinent à l'acquisition de ces immeubles.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Retiré

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Diane Lamarche-Venne félicite madame Abi Koné qui a été élue au conseil d'administration de l'ACELF lors du dernier congrès.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
26 juin 2018 et de
la séance
extraordinaire du
6 juillet 2018 du
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Monsieur Ghislain Laporte souhaite remercier messieurs Oussama Abdallah et Yves Pelletier qui termineront leur mandat de commissaire représentant de comité de parents lors des prochaines élections, le 25 octobre.

Madame Diane Lamarche-Venne se joint à ces remerciements.

**Information de la
présidence**

La présidente n'a rien de particulier à signaler.

**Information de la
Direction
générale**

Le directeur général n'a rien de particulier à signaler.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
1^{er} juillet au
5 septembre 2018**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Nomination des
membres du
Comité exécutif**

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé du nombre de commissaires qu'il détermine, dont le président, au moins un commissaire représentant du comité de parents et au moins un commissaire coopté, le cas échéant;

CC18/19-10-052

ATTENDU QUE, par sa résolution CC14/15-11-053, le Conseil des commissaires a déterminé que le Comité exécutif serait formé de cinq membres ayant le droit de vote, dont la présidente de la Commission scolaire, en plus d'un commissaire représentant le comité de parents;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* a donné le droit de vote aux commissaires représentant le comité de parents, portant ainsi le nombre de commissaires ayant le droit de vote au Comité exécutif à six;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit déterminer la durée du mandat des membres du Comité exécutif;

ATTENDU QUE, par sa résolution CC14/15-11-054, le Conseil des commissaires a fixé à deux ans la durée du mandat des membres du Comité exécutif, soit jusqu'au mois d'octobre 2016 et que par sa résolution CC16/17-10-034, le mandat des membres alors nommés a été reconduit jusqu'à la date des élections scolaires alors prévues en novembre 2018;

ATTENDU QUE les élections scolaires ont été reportées à novembre 2020;

ATTENDU QU'en conséquence, il y lieu de nommer à nouveau les membres du Comité exécutif jusqu'aux prochaines élections scolaires et, à défaut, pour une durée maximale de deux ans;

ATTENDU QUE le poste de commissaire représentant du comité de parents ne pourra être comblé que lors de la séance régulière de novembre 2018, suite à l'élection des commissaires représentants du comité de parents lors de la réunion du comité central de parents qui se tiendra le 25 octobre prochain;

ATTENDU QUE, suivant les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente de la Commission scolaire agit également comme présidente du Comité exécutif

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De reconduire le mandat des membres de l'actuel Comité exécutif;

En conséquence, de nommer les commissaires suivants, membres du Comité exécutif :

- Madame Diane Lamarche-Venne, présidente
- Madame Abi Koné, vice-présidente du comité exécutif
- Madame Joanne Bonnicci
- Madame Stefana Lamasanu
- Monsieur Christian Desjardins;

De nommer le commissaire représentant du comité de parents devant siéger au Comité exécutif lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Abrogation de la
résolution
CC14/15-11-067
et de ses
amendements**

**– Nomination des
membres aux
comités de travail**

CC18/19-10-053

ATTENDU les dispositions de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la résolution CC14/15-11-067 et ses amendements;

ATTENDU QUE, lors de leur rencontre de planification annuelle du 7 septembre 2018, les membres du Conseil des commissaires se sont entendus pour revoir la composition des comités de travail du Conseil de manière à favoriser la participation du plus grand nombre;

ATTENDU QUE, lors de cette même rencontre, les membres du Conseil des commissaires se sont entendus pour fixer le nombre de membres pour chacun des comités de travail à quatre commissaires élus et deux commissaires représentant du comité de parents;

ATTENDU QU'à la suite de cette rencontre, les commissaires ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt à siéger à l'un ou l'autre des comités de travail;

ATTENDU toutefois que le mandat des commissaires représentant le comité de parents vient à échéance et que l'élection des nouveaux membres se tiendra lors de la première séance du Comité central de parents, soit le 25 octobre prochain;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution CC14/15-11-067 et ses amendements;

De fixer le nombre de membres pour chacun des comités de travail à quatre commissaires élus et deux commissaires représentant du comité de parents;

De nommer les commissaires suivants à titre de présidents et membres des comités de travail du Conseil des commissaires :

Comité des ressources humaines :

- Madame Sarita Benchimol, présidente
- Madame Joanne Bonnici, membre
- Madame Abi Koné, membre
- Madame Suzanne Marceau, membre

Comité vérification – Finances et organisation scolaire :

- Madame Marie-Josée Boivin, présidente
- Monsieur Christian Desjardins, membre
- Madame Abi Koné, membre
- Madame Sonia Gagné-Lalonde, membre

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Monsieur Luc Landreville, président
- Monsieur Claude Cuillierier, membre
- Monsieur Christian Desjardins, membre
- Madame Louise Leroux, membre

De fixer la durée du mandat des membres à un maximum de deux ans;

De nommer les commissaires représentant les comités de parents qui seront membres des comités de travail lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 novembre 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination d'un
membre au
Comité
consultatif de
transport
– Amendement à
la résolution
CC14/15-12-077
amendée par la
résolution
CC17/18-11-082
CC18/19-10-054**

Documents déposés :

- A) La résolution CC14/15-12-077
- B) La résolution CC17/18-11-082

ATTENDU QUE, par sa résolution CC14/15-12-077, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres du Comité consultatif de transport;

ATTENDU QUE, par sa résolution CC17/18-11-082, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination de monsieur Denis Brousseau, à titre de membre du Comité consultatif de transport;

ATTENDU QU'en date du 20 avril 2018, monsieur Denis Brousseau a démissionné de son poste de commissaire et, de ce fait, de son poste de membre du Comité consultatif de transport;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre à ce comité;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer, monsieur Maurice Éthier, membre du Comité consultatif de transport.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Hypercroissance
de la clientèle –
Demande
d'intervention du
ministre de
l'Éducation
CC18/19-10-055**

Documents déposés :

- A) Lettre du Directeur général
- B) Document « Hypercroissance de la clientèle – État des lieux
- C) Extraits de la Loi sur l'instruction publique (art. 36 et 207.1)

Madame Diane Lamarche-Venne fait la lecture du projet de résolution.

ATTENDU l'hypercroissance de la clientèle vécue par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys depuis plusieurs années;

ATTENDU que 1584 nouvelles inscriptions ont été enregistrées au cours de l'été et que la Commission scolaire accueille, encore à ce jour, plus de 50 nouveaux élèves par semaine;

ATTENDU QUE les prévisions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur anticipent un maintien de cette croissance au cours des prochaines années, prévisions auxquelles il faut ajouter la

croissance liée au flux migratoire et au boom immobilier qui ont cours sur le territoire de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE les écoles primaires de la Commission scolaire comptent actuellement 123 groupes de plus que la capacité maximale estimée par le MEES et que 12 de ses 14 écoles secondaires excèdent la capacité fonctionnelle d'accueil;

ATTENDU QU'appréhendant ce scénario, des représentations soutenues ont été faites par la Commission scolaire au cours des dernières années auprès des instances administratives et politiques de tous les paliers gouvernementaux et, plus particulièrement, auprès du ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE, malgré l'intensification de ces représentations et la démonstration de l'urgence d'agir, aucun plan d'action concret et rapide n'a été proposé par le gouvernement du Québec, le ministre de l'Éducation et son Ministère;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a déjà envisagé et mis en place toutes les solutions à sa portée et permettant de maintenir la qualité des services éducatifs offerts et un environnement convenable pour les élèves et les membres de son personnel;

ATTENDU QUE la Commission scolaire entend respecter ses obligations légales en donnant à ses élèves tous les services auxquels ils sont en droit de s'attendre de la part de l'école publique, dans le respect du principe d'égalité des chances et favorisant la réussite de tous et ce, en maintenant ses hauts standards de qualité;

ATTENDU QUE seuls le gouvernement du Québec, le ministre de l'Éducation et son Ministère disposent des leviers financiers, politiques et légaux pour intervenir;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il devient actuellement impossible d'ouvrir de nouvelles classes sans compromettre la qualité de ces services, la sécurité, le bien-être et la réussite des élèves de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation du Directeur général;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité;

D'interpeller le gouvernement du Québec et le nouveau ministre de l'Éducation en leur demandant d'utiliser les pouvoirs qui leurs sont conférés pour mettre en place, en collaboration avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, un plan d'action concret, et ainsi lui permettre, à elle et à ses écoles, de poursuivre leur mission dans le respect des obligations qui leur incombent en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*;

De demander de façon urgente, et ce, dès sa nomination, une rencontre entre le nouveau ministre de l'Éducation, la Présidente et le Directeur général de la Commission scolaire;

Dans l'intervalle, de cesser d'ouvrir de nouveaux groupes, faute de place disponible et ce, jusqu'à ce que des solutions concrètes soient déployées par les autorités compétentes.

ABSTENTION : madame Caroline Varin (1).
PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Varin explique qu'elle aurait souhaité un document rédigé de manière moins directive et davantage dans un esprit de collaboration, ce qui l'amène à s'abstenir de voter. Elle précise qu'elle ne s'objecte pas aux principes.

Madame Caroline Varin propose qu'un état d'avancement des travaux du Comité consultatif, en lien avec l'électrification du transport scolaire, lui soit acheminé par courriel compte tenu de l'heure tardive de la séance tenante; ce que la direction générale se dit favorable.

**État
d'avancement
– Comité
consultatif de
transport**

**Levée de la
séance**

ADVENANT 22 h 10, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale